



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-673-913 du 15/06/2015

### **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES ASSISTANTS(ES) DE SERVICE SOCIAL**

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les assistants (es) de service social - Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06  
- ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

**VU** l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales  
**VU** les propositions présentées par les représentants des personnels  
**ENTENDUE** la commission administrative paritaire académique des assistants(es) de service social en sa séance du 5 juin 2015

### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des assistants(es) de service social** :

#### Rectorat

Division de  
l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

#### Pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Madame Christine AGNESE  
DSDEN (84)
- Madame Mireille CONSTANTIN HIMID  
DSDEN (13)

#### Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Marie-Pierre RABAH  
DSDEN (13)
- Madame Hélène SARNO  
CROUS Aix-Marseille (13)

#### Pour le département de Vaucluse :

- Madame Christine AGNESE  
DSDEN (13)
- Madame Chantal HUGON  
DSDEN (84)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 Juin 2015

Pour le recteur et par délégation,  
le directeur des relations  
et des ressources humaines

Gérard MARIN